

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 22 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2007 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale

NOR : SASA0930747A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,
Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 451 et R. 451-1 ;
Vu le code du travail et notamment les articles L. 900 et L. 900-2 ;
Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 335-5, L. 335-6 et D. 335-33 à D. 335-37 ;
Vu l'arrêté du 11 septembre 2002 modifié relatif à la création d'une commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale ;
Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 30 octobre 2007 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale est modifié comme suit :

Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des organisations syndicales des employeurs » :

Les termes : « M. Schwenzer (Helmut) » sont remplacés par les termes : « M. Bernard (Jacky) ».

Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des pouvoirs publics » :

1. Les termes : « Mme Rigodanzo (Christine) » sont remplacés par les termes « M. Postel-Vinay (Ivan).

2. Les termes : « Mme Catoni (Françoise) » sont remplacés par les termes : « Mme Maquin (Sylvie) ».

Article 2

Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 22 juillet 2009.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'action sociale,
F. HEYRIÈS